Saint-Denis

Pôle ville émancipatrice
Ecoles
Vie Scolaire

SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2025

N°C-28

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

Présenté par : Monsieur Adrien DELACROIX

OBJET : Sectorisation scolaire des nouvelles rues créées dans le cadre de la livraison des logements du Village des Athlètes.

1. Contexte

Le Village des athlètes construit à Saint-Denis était destiné à devenir un tout nouveau quartier à cheval sur Saint-Ouen, L'Île-Saint-Denis et Saint-Denis. Les espaces consacrés aux chambres des compétiteurs et compétitrices pendant les Jeux ont été réagencés et transformés en logements familiaux et étudiants, étudiantes, après les JOP. Les premiers habitants et habitantes ont commencé à s'y installer à partir de l'été 2025. Des bureaux et des équipements viendront compléter le futur quartier : crèche, groupe scolaire, restaurant, salle de spectacle (dans l'ancienne halle de décuvage), etc.
Des commerces s'installeront en rez-de-chaussée des immeubles et la création d'un grand parc aménagé le long de la rue Ampère a été obtenue.

Les dates prévisionnelles de livraison sont les suivantes :

- 174 logements qui sont en accession libre dont 90 devraient être commercialisés, si la tendance se confirme, et donc occupés à la fin du quatrième trimestre 2025 (décembre 2025).
- 578 logements (hors accessions libres) seront ouverts à la location à la fin du quatrième trimestre 2025 (décembre 2025).

Il y aura donc un total de 752 logements livrés fin 2025, avec une occupation s'étalant sur fin 2025 à début-fin du 1er trimestre 2026.

Au vu des prospectives, cela pourrait donc amener 255 enfants de primaire dans ces logements, soit un besoin de 10 classes environ.

La livraison du groupe scolaire dit « VOP » est prévue en septembre 2027.

Il est donc nécessaire de prévoir la sectorisation scolaire provisoire des logements en cours de livraison.

Les rues concernées par ces logements sont :
- Rue Volta (21-23-25-29)
- Mail Ada Lovelace (5)
- Allée de Seine (32-36-38-46-54-56-60)
- Mail Hedy Lamarr (pas de numéro)

- Rue Ampère (14bis-16-18)
- Rue Alice Guy (pas de numéro)

Par ailleurs, avec le logiciel du Répertoire des immeubles Localisés (RiL), sur les rues citées ci-dessus voici les adresses actuellement habitées (avec entre parenthèses les n° des adresses) :
- Rue Ampère (8-10 / 9-11)
- Rue Volta (7-11)
- Mail Ada Lovelace (8-10)
- Allée de Seine (14-16-26)

L'ensemble des adresses citées sont d'ores et déjà sectorisées sur le groupe scolaire Anatole France/Pleyel à l'exception du mail Hedy Lamarr et de la rue Alice Guy.

2. Proposition

Dans l'attente de la livraison du groupe scolaire Village Olympique, il est proposé de sectoriser les 2 rues non répertoriées à ce jour sur le groupe scolaire Anatole France / Pleyel.
En l'absence d'une visibilité claire sur les arrivées des familles, au vu de la baisse des effectifs sur ledit groupe scolaire avec notamment une fermeture de classe en maternelle et une fermeture de classe en élémentaire à la rentrée de septembre 2025, et au regard des temps de trajets des familles arrivantes, il parait pertinent de maintenir l'ensemble de la sectorisation vers le groupe scolaire Anatole France.

En cas d'arrivée plus massive et d'une occupation optimale ce groupe scolaire, les enfants pourront être accueillis sur le groupe scolaire Lili Boulanger.

L'évolution des inscriptions et des effectifs fera l'objet d'une vigilance particulière tout au long de l'année scolaire 25/26. Une réévaluation de la situation sera réalisée en fin d'année scolaire en fonction des évolutions des arrivées et de l'avancement des travaux des équipement.

En conclusion, il est demandé au Conseil municipal d'approuver la sectorisation scolaire du mail Hedy Lamarr et de la rue Alice Guy sur le groupe scolaire Anatole France-Pleyel.

Les membres de la Commission ont débattu de cette affaire le mercredi 17 septembre 2025.

Conclusion des passages en commissions :
Avis favorable de la 4ème commission.